



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018
18 H 00 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE CASTELLANE

=(= ») =

Date de la convocation : 05 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le neuf du mois de Mars, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-sept heures à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TERRIEN, Maire.

Présents : MM. TERRIEN, PASSINI, Mmes BRONDET, CAPON, M. GUES, Mme GAS, MM. RIVET, GOLÉ, Mme BREMOND, M SILVESTRELLI, M. CAUVIN, Mme CHALVE.

Excusés : Mme DESAILLOUD (Pouvoir à Mme BREMOND), M. LEFEBVRE (Pouvoir à M. TERRIEN)

Absents : Mme THOMAS, MM VILLATA, GAGLIO.

Secrétaire de séance : Mme BRONDET

=(= ») =

M. TERRIEN soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du 13 Février 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Présents : 12 Votant : 14

I – MOTION n° 01/2018 - COLLEGE MULTI-SITES

Monsieur le Maire de la commune de Castellane fait part aux membres du Conseil Municipal des éléments dont il a connaissance concernant le projet de création d'un collège multisites, projet qui impactera le fonctionnement actuel des trois collèges présents sur le territoire de la CCAPV à savoir les collèges de :

- Annot
- Castellane
- St André les Alpes

Sur la base des informations à ce jour connues et des rapports disponibles sur le même sujet, ce projet aboutirait à une direction commune pour les trois entités mais au-delà se traduirait aussi par :

- Une seule Dotation Globale Horaire
- Un seul Conseil d'Administration

Monsieur le Maire fait ensuite part au Conseil Municipal des différentes réactions que le projet suscite de la part des équipes pédagogiques et des associations de parents d'élèves des trois établissements et des élus du territoire.

- Considérant ces différents éléments
- Considérant l'éloignement des trois collèges et l'absence de moyens de transport les reliant
- Considérant, au-delà des distances, la situation géographique de la CCAPV

Le Conseil Municipal réuni en séance le 9 Mars 2018 à l'unanimité s'oppose fortement au projet de création d'un collège multisites sur son territoire, projet aux effets négatifs sur le plan pédagogique, pour les élèves, pour leurs professeurs ainsi que pour l'autonomie des établissements et leur pérennité.

Par la même, il soutient les initiatives déjà prises ou à venir pour le retrait de ce projet et s'y associe pleinement.

II- DELIBERATION N° 1- DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de procéder à la réhabilitation de la station d'épuration du Bourg. Cette réalisation nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 421-1 et suivants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme réalisé par Mme Cécile RUITTON, architecte DPLG, 6 bis Avenue du Maréchal Juin 04000 DIGNE LES BAINS.

-Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer le permis de construire relatif à la réhabilitation de la station d'épuration du Bourg.

-Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

III-DELIBERATION N° 2- CESSION VEHICULE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 20 décembre 2017, le budget « Pompes Funèbres » a été dissous, du fait du non renouvellement de l'habilitation funéraire de la commune.

Aussi, le véhicule de type « corbillard » immatriculé 4810LM04 n'est plus utilisé par les services communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre ce véhicule « Camionnette 504 », inscrit à l'inventaire sous le numéro MATTRA-20, pour un montant de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de vendre le véhicule de type « Corbillard », immatriculé 4810 LM 04, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro : MATTRA-20
- **Fixe** le prix de vente à 500€ (cinq cent euros)
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision

IV –QUESTIONS DIVERSES

1- MOTION – SOUTIEN AU PERSONNEL HOSPITALIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu des syndicats Force Ouvrière et CGT de l'hôpital de Castellane.

Il propose à l'assemblée de prendre une motion pour soutenir le personnel hospitalier.

Monsieur le Maire de la commune de Castellane fait part aux membres du Conseil Municipal des éléments dont il a connaissance concernant la réforme des EHPAD (Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes).

Il fait part à l'assemblée des différentes réactions que suscite cette réforme.

Le Conseil Municipal réuni en séance le 9 Mars 2018, à l'unanimité demande :

- Que soit prise en compte la ruralité des EHPAD de notre territoire,
- Que cette réforme ne soit pas faite au détriment de nos structures locales vitales pour nos populations
- Que toutes les décisions qui pourront être prises ne fragilisent pas nos hôpitaux ruraux


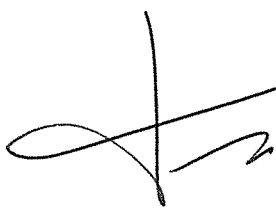
- Que la prise en charge qualitative de nos résidents ne soit pas amoindrie

- Que les budgets concernant nos hôpitaux, EHPAD soient suffisants pour assurer le bon fonctionnement de ceux-ci en terme de moyens et de personnels.

Le Conseil Municipal de Castellane soutien les personnels hospitaliers dans leurs missions et demande que les effectifs nécessaires à une bonne qualité du service soient maintenus dans de bonnes conditions de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h37.

Le Maire
Jean-Pierre TERRIEN



Le secrétaire de séance
Martine BRONDET

